



## SEP - Service d'Entraide Passerelle

Pour devenir membre du SEP, vous devez nous faire parvenir **ce coupon complété et votre cotisation de 7\$.**

Votre carte de membre sera **valide jusqu'au 31 mai de l'année suivante** et vous permettra de :

- Soutenir la mission de l'organisme
- Recevoir notre bulletin électronique Le LIEN
- Participer à l'assemblée générale annuelle
- Poser votre candidature pour faire partie du conseil d'administration
- Participer aux différents comités de travail

**Renouvellement**

**Première adhésion**

**Je désire devenir membre du SEP et déclare remplir les conditions ci-après mentionnées.**

Nom et prénom \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

 Domicile \_\_\_\_\_

 Travail \_\_\_\_\_

 Cellulaire \_\_\_\_\_

@Courriel \_\_\_\_\_

### Extrait des règlements généraux :

*Membres actives : être une femme, avoir plus de 18 ans; accepter de respecter les règlements généraux du SEP; avoir payé sa cotisation annuelle, adhérer à la mission et aux valeurs de l'organisme; satisfaire à toutes autres conditions que peut décréter le conseil d'administration par vote de règlement. La personne qui désire devenir membre doit en faire la demande par écrit (coupon) au conseil d'administration qui verra à accepter sa candidature.*

Le SEP est un organisme sans but lucratif qui offre support et entraide aux femmes et aux mères monoparentales de Montréal et de la grande région métropolitaine, vivant des difficultés en lien avec la rupture de couple/le divorce.

### SEP – Service d'entraide passerelle

911, rue Jean-Talon est, bureau 132,

Montréal, Québec H2R 1V5

**514 277-9870**